N°21 - Février 2015

La Chronique de Carrouges

Site internet : www.carrouges.fr

Page 1
Edito

Page 2
Conseil Municipal

Page 3
Recense-ment

Page 4 à 6
Histoire locale

Page 7
Commerces et artisans

Page 8 à 10
Actualités

Page 11
Animations

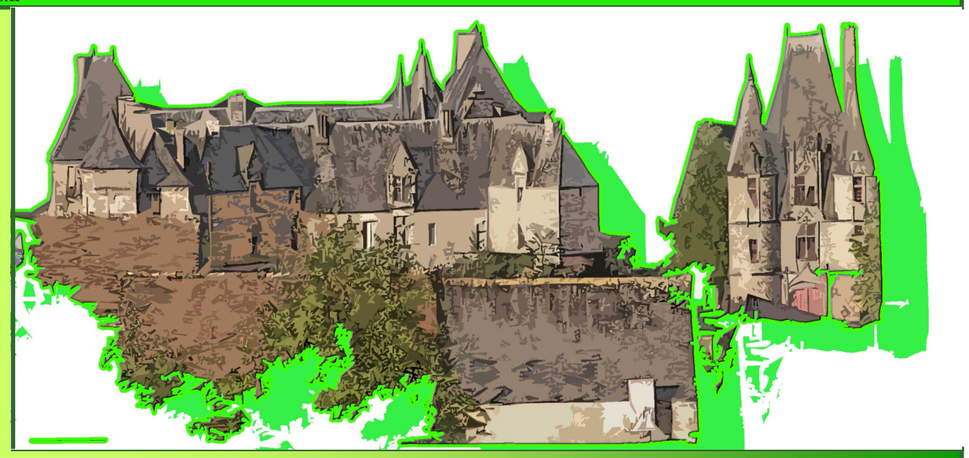

Edito

Mes chers concitoyens, chers amis,

Cette année 2014 s'est terminée par l'annonce de deux départs contre lesquels nous nous sommes battus en vain et qui nous laissent un sentiment de grand gâchis : le départ de la Fête de la Chasse de Carrouges pour le site du Haras du Pin et celui de Mme Espallargas - Adam, directrice de la maison de retraite, suite à une décision arbitraire de l'ARS (Agence Régionale de Santé). En ce début d'année 2015 nous avons pu rencontrer M. Patrick Venant, Secrétaire Général de la Préfecture pour lui exposer notre souhait renouvelé de rejoindre la Communauté de Communes du Pays Fertois. Il nous a écouté sinon entendu et nous a affirmé que rien pour autant n'était acté ; que ce dossier faisait partie des priorités de Mme le Préfet.

Vous allez pouvoir lire dans cette chronique l'excellent article sur la Place Leveneur qui en un siècle a beaucoup changé, y compris au niveau des commerces, ce qui est dû en grande partie à l'évolution de nos habitudes de vie et à l'apparition de plus en plus omniprésente de la grande distribution depuis 40 ans. Pour l'instant l'essentiel est préservé mais il nous appartient de faire vivre nos commerces au quotidien.

Il serait utile que les habitants de carrouges et des environs donnent leur avis et leurs souhaits quant à l'aménagement futur de cette place Leveneur, élément essentiel de l'attractivité de notre bourg.

Je voudrais renouveler en ce début d'année mes voeux les meilleurs pour vous tous et pour vos proches ; ce sont des voeux de bonheur, de santé et de confiance en notre avenir.

Amicalement.
Christian Thibouville

Nous ne le répéterons jamais assez : les séances de Conseil municipal sont publiques, et tout citoyen peut y assister. C'est le moyen le plus sûr de savoir exactement ce qui se passe, plutôt que de prêter l'oreille à des on-dit involontairement erronés ou … volontairement malveillants.

Séance du 18 novembre 2014

Le conseil, appliquant la règle générale, demande, à l'unanimité, qu'une suite favorable ne soit pas donnée au courrier de Mme la Directrice de l'école Paul Souvray de La Ferté-Macé, qui sollicite une aide financière pour l'organisation d'une classe découverte à Paris.

Le devis de la Sté EIFFAGE THERMIE pour la réalisation de la chaufferie bois appelle deux délibérations : l'une concernant l'indice de révision, l'autre les pénalités à appliquer pour le retard de plus d'un an apporté à la réalisation des travaux. Le conseil, par 12 voix pour et une contre, décide de ne pas appliquer les pénalités de retard.

M. MORBY signale qu'à la station d'épuration, la barrière entre le chemin d'exploitation et les lagunes est constamment ouverte par un tiers, ce qui constitue un danger. Le portillon prévu par le Parc Régional afin de sécuriser les lagunes de la station n'a jamais été installé. Le conseil demande que le nécessaire soit fait dans les plus brefs délais.

Le plan de financement de l'éco-quartier comportant 23 logements fait apparaître un dépassement des dépenses (3 669 130 €) sur les recettes (3 270 000 €) de près de 400 000 €. M. ERMESSENT souhaite qu'avant de poursuivre l'opération on voit bien comment la financer dans le temps, comment optimiser le plan de financement, comment attirer les futurs propriétaires. M. RAMAGE propose, comme une alternative possible, qu'on vende des terrains nus à prix réduit. Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le plan de financement tel qu'il a été présenté, et autorise M. le Maire à solliciter des subventions, à signer tout document pour l'exécution de cette délibération et à lancer un appel à concurrence pour la maîtrise d'œuvre.

A la demande de M. MONNIER, chargé de la voirie à la CDC (Communauté de Communes), le conseil, après délibération, propose à l'unanimité, le programme suivant pour les travaux de voirie à réaliser dans le bourg : - mise en sécurité des carrefours (ruelle de l'Etre aux Riaux/RD 908 - rue du Chapitre/avenue Mal Leclerc - rue du Dr Tremblin/rue Louvel - rte d'Argentan/RD908) - impasse des Guernons.

La procédure de modification du PLU (Plan local d'urbanisme) nécessite la détermination des objectifs à atteindre pour la commune. Le conseil, à l'unanimité, retient les points suivants : - Mise en conformité avec la loi du "Grenelle de l'environnement" - aménagement du quartier Voie à la Dame - réhabilitation des sites existants - harmonisation des zones - sécurisation de l'ensemble des zones piétonnes.

Pour faire quelques travaux de rénovation (vitrine, électricité, sanitaire, etc…), M. MARTEL, gérant de l'auto-école, sollicite une aide de la part de la commune, propriétaire du local. Le conseil, à l'unanimité, accepte de prendre en charge, sur présentation d'un devis, les frais concernant l'électricité et le sanitaire.

La Banque Alimentaire étant à l'étroit, dans un local particulièrement vétuste, M. HERBINIERE, dans un entretien avec M. le Maire, a souhaité que la commune intervienne, notamment pour libérer la partie du local occupée par du matériel appartenant à l'AFR (Association Familles Rurales). Le conseil constate qu'il est matériellement impossible de modifier la répartition des locaux, mais accepte que la commune prenne en charge les travaux de peinture et le remplacement de la porte.

Plusieurs autres questions concernant les bâtiments communaux sont évoquées : aménagement des locaux occupés par l'atelier TECNET, route d'Argentan (à revoir); habillage de l'enseigne de la bibliothèque ; logement de l'école; travaux dans l'église (relance de l'entreprise FILLION) et dans la sacristie.

Le SIVOS PRIMAIRE et MATERNELLE ayant refusé le bail pour les locaux de la commune qu'occupe son secrétariat avenue du Mal Leclerc, M. le Maire a écrit à son Président pour le mettre en demeure soit de conclure un contrat locatif, soit de déménager pour libérer les locaux.

Le principe de l'adhésion de la commune au groupement de commandes d'électricité du SE61 (Syndicat d'Electrification de l'Orne) est adopté par le conseil à l'unanimité.

Sur proposition du Président du Pays Fertois, le conseil décide à l'unanimité d'adhérer à la mise en place du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays Fertois.

Séance du 18 décembre 2014

Le conseil, à l'unanimité, fixe le taux de la taxe d'aménagement sur les constructions nouvelles à 1% (taux le plus bas possible) et exonère les abris de jardin.

Par délibération du 15 mai 2012, le conseil avait réduit à 4870 € le montant des pénalités exigibles de l'entreprise SMAGG, de VILLEDIEU-LES-POELES, pour des retards, des malfaçons ou des travaux non faits dans le cadre du marché "menuiseries extérieures" de la Maison Médicale.

Rien n'ayant été fait depuis par l'entreprise, le conseil décide d'exiger la totalité des pénalités, soit 13950€. Sur intervention du Maire, le conseil demande à l'unanimité que, par mesure de sécurité, soit posée une clôture entre la deuxième et la troisième lagunes de la station d'épuration, jusqu'à présent accessibles à tout publics. La prise en charge financière de ces travaux sera vue avec le Parc Régional.

M. MONNIER informe le conseil que la CDC du Bocage Carrougien entreprend une opération d'élagage des haies, qui consiste à scier et broyer le bois, mais non à le ramasser. M. MORBY propose de garder le bois coupé pour la chaufferie, lorsque les propriétaires riverains ne souhaitent pas le récupérer. Un devis sera demandé pour le broyage.

M. RAMAGE signale qu'il manque un panneau de rappel limitant la vitesse à 30Km/h au débouché de la rue des Halles sur la rue du Dr Tremblin. La question sera posée à la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Le SIVOS PRIMAIRE et MATERNELLE n'a pas répondu au courrier qui lui a été adressé, concernant l'occupation, pour son secrétariat, de locaux appartenant à la commune. En l'absence de réponse d'ici début janvier, le conseil prendra ses dispositions. Le conseil demande par ailleurs que soit envoyé au SIVOS la facture relative aux heures d'entretien effectuées dans ces locaux par l'employé communal.

Pour le recensement de la population qui aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015, le conseil autorise M. le Maire à recruter deux agents recenseurs, si possible parmi les jeunes.

Afin d'établir un schéma d'implantation des bornes pour la recharge des véhicules électriques sur le territoire de l'Orne, le Syndicat Energie propose aux communes de donner leur accord de principe. Le conseil, à l'unanimité, donne son accord, sous réserve de plus amples renseignements sur la prise en charge financière.

RECENSEMENT
de la population 2015

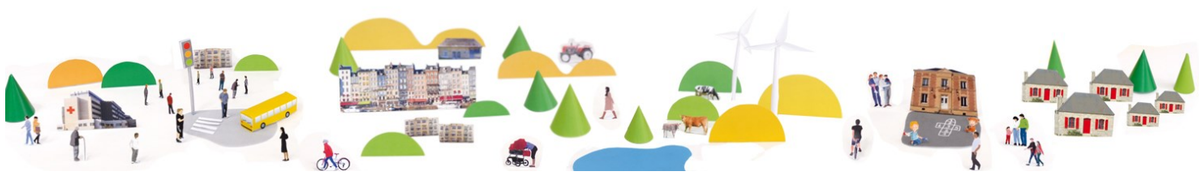

Cette année, le recensement se déroule dans votre commune ! Il a lieu du ***15 janvier au 14 février 2015****. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !*

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement…). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, les questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

Si vous choisissez de répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Le recensement en ligne, c'est ici ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent vous a remis lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

Sinon, remplissez lisiblement les questionnaires papier que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr

Insee & votre commune

Les Rues de Carrouges

Dans ce bulletin, nous allons poursuivre la tournée du facteur Emile Herbinière que nous avons laissé place des Halles, à la Quincaillerie Serrurerie Outillage et Couronnes Mortuaires de Félix Launay, coincée entre l'échoppe du peintre en bâtiment Alexis Auguste Crouillebois et la graineterie du blâtrier Auguste Duval où son épouse Marie était cafetière.

Ce commerce deviendra la demeure de Jacques Ripaux après que son épouse Marianne ai repris la boutique de vêtements de la couturière Melle Bailleul qui l'avait acquise du Quincailler A. Jacques qui lui la tenait de M. Guay, successeur de Launay.

Le petit Gaston Launay, qui venait d'y voir le jour, embrassera, tel son aîné Pierre-Jean qui eut le prix Renaudot, une carrière journalistique. Il finira directeur du Service Photographique de l'Agence France-Presse et obtiendra, comme son frère, la Légion d' Honneur.

Ladite place se situait au centre de la bourgade et tenait son nom de belles halles qu'avait édifiées « Jacques Le Veneur » seigneur de Carrouges avant 1647, comme en atteste ce document d'archive : *« En 1647, Jean Blot, aubergiste à Joué-du-Bois, n'ayant pas voulu payer sa taille, les collecteurs firent saisir sa vache qui fut vendue le jour du marché, au bout des halles de Carrouges », M*arché

qui, depuis 1483, se tient le mercredi au lieu du dimanche.

En 1785, ces halles étant devenues vétustes, le Général Le Veneur en fit construire de nouvelles de 50 m de long, ouvertes aux deux extrémités mais closes de planches de chaque côté pour protéger des courants d'air. On transforma la fontaine qui se trouvait au centre, en puits surmonté d'une pompe à bras. Un siècle plus tard, le 12 juillet 1873, la Municipalité de Dominique Gautier, désireuse de dégager la place pour permettre une meilleure circulation des véhicules hypo et auto-mobiles, décidait de les acquérir pour 13 000 fr.

Pourtant elle ne les fera abattre qu'en 1883.

Au milieu de cette place alors vide, on fit dresser en vis-à-vis de la fontaine, le 12 juillet 1914,

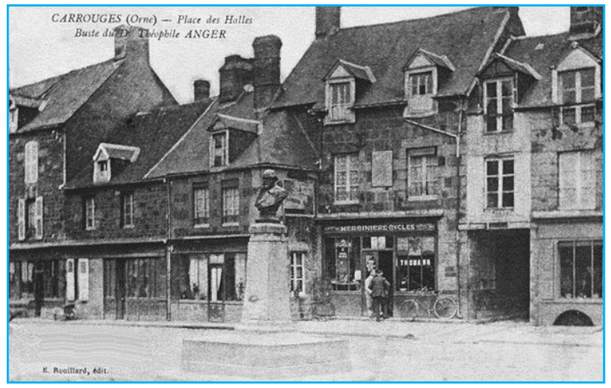

le buste du Dr Théophile Anger de Carrouges qui fut médecin personnel de Napoléon III et de Mac Mahon, avant de devenir chirurgien en 1872.

Malheureusement, ce buste sera fondu par les Allemands pendant la seconde guerre mondiale pour faire des obus. Son socle, qui sera retiré en 1952, était encore en place le dimanche 22 Mai 1949, quand le Dr Louis Tremblin baptisa l'endroit « place du Général Leveneur », du nom du premier magistrat qu'élurent les "Citoyens Carrougiens" après la Révolution.

Ce même jour eut lieu l'inauguration de l'ancienne rue d'Alençon devenue l'avenue du Général Leclerc. L'équipe de gymnastique "La Jeanne d'Arc" y défila au rythme de la musique de la CLIQUE suivie de la fanfare municipale, avant d'aller exécuter ses exibitions sportives sur le champ de foire situé derrière l'église.

Sur ce champ de foire, au début du siècle, se déroulait encore 9 foires par an : les 1er Mercredi d'Octobre,10 Novembre, 1er Décembre, 20 Janvier, 17 Mars, 4 Mai, 18 juin, 20 Juillet et celle de la Guibray : le 29 Août, seul jour chômé pour les ouvriers agricoles.

Sur cette épreuve de 1915 d'Eugène Rouillard, photographe, receveur buraliste au 20 de la place qui y tenait aussi une Chapellerie pour hommes, on aperçoit, derrière ledit buste, le magasin d'Ernest, neveu de notre facteur rural Emile, à l'enseigne d' « HERBINIERE CYCLES ».

Ernest deviendra facteur à son tour et épousera Albertine Barbé. Ce sont les parents de Mme Jacqueline Pignoux qui, en 1946, au début de son mariage, s'installa au bout de la rue du Crochet où elle reprit le magasin de fruits et légumes de sa mère jusqu'à ce que son mari maçon se mette à son compte.

Nous lui adressons nos condoléances pour le récent décès de son époux Jean.

Retrouvons Emile quittant la famille du nouveau-né en compagnie du docteur Elie Bazin, de l'aubergiste Pierre François Dujardin et de l'instituteur public Eugène Jusseaunne, ces deux derniers revenant de la mairie de Jacques Rocher afin d' y déclarer l'événement.

La Place Leveneur

Ragaillardi par le café arrosé du Quincailler Launay
Notre homme de lettres consulta sa montre à gousset
«Assez causé! Je dois r'prendre mon service à la correspondance !»
Lança-t-il tout en glissant les faire-part de naissance

Dans son grand sac de cuir à bandoulière
Qu'il ajusta tout en replaçant son képi à visière :
- «Dis-moi Félix, j'mets pas d'carton à Christophe Angèle ?
Ta couturière de voisine doit déjà savoir la nouvelle !

Non, mais tu peux p't-être demander au Charcutier Boucher
S'il veut bien le coller sur sa vitrine pour l'annoncer.
Hyppolite Geslain ne se fit pas vraiment prier
Mais confia la mission à son épouse, Florentine Fournier.

Puis Emile traversa la rue pour aller vendre un timbre à 5 centimes
Au café d'« Eugénie Pichard » la sœur de sa légitime,
Il y croisa Romain Dumaine, marchand de vin et fameux épicier,
Conférant avec Octave Legendre, maître d'hôtel chez Pichonnier

Sur les tarifs des débits de boissons de ses congénères
Jean Métairie et Henri Boulay, tel des commères.
- Tu bois un verre Emile ? proposa l'épicier chapeauté.
- Sans façon, j'attends le voyageur de commerce d'à côté !

Répondit notre facteur alors qu'entrait ledit Camille Toussaint
A qui il remit l'argent du mandat qu'il avait en main.
- Je viens de croiser Stéphanie Dromer, la blanchisseuse,
Cette fille de ton collègue «Léon» cherchait la repasseuse

Marie Simon qui n'était pas à son atelier de modiste.
-Désolé Camille, je suis facteur et pas enquêteur spécialiste,
Mais peut-être qu'elle est partie voir le nouveau-né
De sa copine Marie-Joséphine Appert femme Launay!

Là-dessus, Emile referma sa sacoche et quitta le voisinage
Pour se rendre à l'épicerie en détail de Modeste Fournage
Déposer une commande de mercerie venant de la capitale,
Sans trainer, il salua leur consœur Alexandrine Maréchal

Et n'ayant pas de courrier pour Lioust l'horloger-bijoutier,
Alla commander un St-honoré à Louis Bourdin le pâtissier
Avant de remettre, une lettre n'indiquant pas sa provenance
A Louis Fourneaux à l'entête « du Café de France ».

« Ouest-éclair » déposé à la boucherie Godet Alexandre père et fils
Notre facteur prit rendez-vous pour une coupe sans artifice
Auprès d'André Verrier coiffeur chez Auguste Lherminier
Avant de distribuer un faire-part à Alfred Amelin le Bourrelier :

« Tu feras la commission à ton collègue Georges Chevalier
Ainsi qu'à ton voisin de la rue des Halles Bourillon le menuisier ?»
- Je vais plutôt le dire à Clémentine Gérault la blanchisseuse
Ou à une des Maries : Lemière la couturière ou Gautier la brodeuse,

Elles sont bien aussi concierge que la Cafetière Amandine
Guesdon D'en face la boucherie de Louis Lemuet ou travaille Edouard Betton
Restait à notrepostier pour sa boucle boucler
A se rendre chez le Charpentier Dugué

Prendre une correspondance sans perdre de temps
A la cordonneriede Ludovic Hay et Victor Poignant
Avant de livrer chez Adèle Guenoux son colis final,
Marchande de nouveautés sur la place des Halles.

Il y avait 24 commerçants ou artisans sur la place et 11 dans la rue des Halles en 1900 et presqu'autant 50 ans plus tard. Refaisons la tournée du facteur à rebours de cette époque jusqu'à aujourd'hui : Les Nouveautés d'Adèle ayant laissé place au « Petit Parisien » de Pastiau, celui-ci vendit à Belletesse qui céder à son gendre. M. Duval s'y installera avant que Sonia Desmonts y ouvre un Salon de Coiffure d'un côté et de l'autre Blandine Radigue un institut de Beauté (fermé depuis).
A côté, deux marches permettaient d'accéder à la boutique de Cordonnerie Morin dont l'atelier se trouvait en face, (dans l'actuelle radio RCDF). Il avait succédé à Ludovic Hay et sera remplacé par Regalde qui fermera. Après l'habitation suivante de M. Chapelle, rue des Halles, on trouvait le garde-champêtre Ramage, remplaçant de M. Barbe dont les fameux roulements de tambour annonçaient les nouvelles dans toutes les rues. Il était venu poser ses valises dans l'ancienne habitation de la repasseuse Mme Toussaint dont le mari travaillait chez l'Epicier Dumaine. Son voisin, le Menuisier Jean Cailliaux succédera à son père Henri après son mariage avec Madeleine Paucton, dont les parents avaient tenu, en leur temps, le Café Restaurant de Jean Vidu.
En face, englobant l'actuelle agence immobilière Century 21 et la maison suivante, se trouvait le Bar Tabac Appert. Marcel et Fernand y avaient leur atelier de couvreur dans la cour de derrière. Plus loin, il y avait la boutique de graineterie, réparation de chaussures Mengard suivie de l'Ebénisterie Peinture du même nom. Après l'atelier Morin devenu la Radio, les Cycles Herbinière étaient devenus l'habitation d'Emile Amelin, Conseiller Général et maire de Chahains.

La Place Leveneur

De l'autre côté du passage, le coiffeur fut remplacé par l'électricien Milerre auquel succéda M. Rouland avant d'être repris par M. Peltier qui déménagera rue de St Sauveur. La Pizzéria Bignon SARL s'y installera alors en extension de la Boucherie où Laurent avait succédé à M. Bouvier, après Blossier et avant lui Chesnot à la suite d'Alexandre Godet fils.

Sa voisine d'alors, Alice Fourneaux, après avoir épousé Edouard Chabot, vendit le Café de France de son père à M. Radiguet, beau-père du Dr L. Tremblin. Il y installa la Pharmacie « Hamonic » que rachètera Mme de Lachienne, puis M. Bourgeois, Melle Montagnac et pour finir M. Tomé qui revendra à la Fleuriste Corinne Mahungu qui cédera à Nathalie Danjou. Plus loin la Pâtisserie Bourdin passera dans les mains de son gendre Albert Louvel qui y vendra des jouets avant de fermer.

L'habitation vétuste du coin de la rue en face (au centre de la photo) s'écroulant, on y découvrit une marmite pleine d'or qui paya les travaux de construction d'une Boulangerie. Isidore Libert la tiendra et lui succéderont Ernault, Dupuy, M. Le Tessier, M. Chevallier, M. Prudhomme, M. Ferret, M. Lamache, Gauquelin et enfin Pean qui vient de fermer.

La Bijouterie Horlogerie Lioust (actuellement le siège de Normandimmo) fut rachetée par Paul Gripon, photographe. Il avait épousé Modestine Fournage qui tenait l'épicerie mercerie de ses parents. Veuve, Modestine convolera avec le Menuisier Paul Breteau en 1933 et reprendra la Bijouterie alors que l'épicerie revenait plus tard, sous l'enseigne « SPAR » à sa fille, Mme Barbé, dont l'époux était chauffeur livreur chez l'épicier en gros et détail M. Dumaine. Elle n'aura malheureusement pas de repreneur. Entre les deux boutiques se trouvait la Société Normande d'Alimentation Legendre que gérera M. Bisson puis Mme Sauvage, actuellement fermée.

A l'angle de la rue des Martyrs, se trouvait la maison du maçon Robichon et de l'autre côté, le bureau d'enregistrement des timbres fiscaux qu'ont tenu, M. Grosse, Gaisné, Gallet, Labadie qui épousera Janine la fille de son voisin Robichon alors que sa sœur Simone épousait Roger Godet.

Dans l'échoppe suivante, dit des 4 saisons, tenue par M. Lherminier, on pouvait trouver des fruits et légumes, du parfum… Mme Neveu la tiendra un temps avant d'aller plus bas reprendre celle de Modestine Fournage Breteau.

La boutique voisine appartenait à Mlle Olivier, dont les parents étaient déjà marchands de chaussures-cordonnier au tout début du siècle. A leurs décès, elle la loua au photographe Rouillard, qui y vendit des cartes postales mais aussi des chapeaux pour homme en plus d'y tenir l'office de receveur buraliste que reprendra plus tard M. Maury et où est établit actuellement le Crédit Mutuel. La boutique de chaussures fut acquise séparément en 1924 par M. et Mme Herbinière qui la transmettront à leur fille Paulette épouse de M. Rocher, les parents de Jacqueline Launay domiciliée place de la Mairie. Paulette la céda à M. Rousseau qui l'a transmise à M. Lebossé qui ne trouva pas repreneur.

En face de l'ex-boulangerie, à la place de l'actuelle Bibliothèque précédemment Office du Tourisme tenu par Mme Josette Rebelle, se trouvait la maison Rossignol : « Café Restaurant cycles vente et réparation » qui englobait l'ex-agence Groupama. A côté l'Epicerie de M. Paucton (frère de Mme Cailliaux) qui assurait aussi le ramassage scolaire) côtoyait le Café Tabac Godet, avec son billard dans l'annexe (ex-Office notarial Baudrant) fermés depuis.

En face, au 1 de la place, la boucherie était devenue en 1908, la boulangerie de Louis Peltier. Il fut tué à la guerre en 1914. Sa veuve Angèle, continua seule pour élever sa fille Alice qui pris la succession après avoir épousé leur commis André Champin (parents de Marie-Madeleine), de 1928 à 1961. Ils y eurent en apprentissage un certain Pierre Poilâne. S'y succédèrent M. Luquet, M. Volclair, M. Maire et c'est aujourd'hui « La Gourman'Duis ».

A côté, la modiste Georgette Baudouin née Mengard dont le mari, ancien commis de chez Cailliaux, était menuisier à Argentan, tenait une boutique de chapeaux, bijoux, papeteries, crayons etc., qui a fermé comme la graineterie voisine d'Auguste Duval reprise par Angèle Christophe.

De plus, à la Belle Epoque, le jour du marché, s'installaient sur la place : 2 marchands de beurre : Décout et Préel, le coconnier Aillard, le banc de fromages de M. Hubert, celui de poissons du fils Hubert, celui de gâteaux secs de M. Godefroy et le banc de fruits et légumes de Mme Discours qui y faisait griller des marrons à 0,10 fr le colis. Le salaire horaire était à l'époque de 1,80fr.

Mais voilà, en ce début 2015, il ne reste plus sur cette place et rue, en dehors de la Radio, des 2 Agences Immobilières et de celle du Crédit Mutuel, que 4 commerces : la boulangerie Duis, la boucherie Bignon-Coulbault, la fleuriste Danjou et le salon de coiffure Sonia Desmonts.

En attendant, l'ami Emile n'a pas terminé la distribution du courrier sur le bourg et nous le retrouverons dans le prochain bulletin pour faire la rue de St Martin.

Réouverture de la Crêperie

La crêperie bientôt ré-ouverte !

D'ici deux ou trois semaines, Gérard Derlet, vous accueillera au sein de la crêperie qu'il vient de racheter avenue du Maréchal Leclerc, aux lieux et place de l'ancienne que tenait Maryvonne Cousin.

Après avoir effectué des travaux de peinture, de décoration et de plomberie afin de rendre les lieux plus chaleureux et de répondre aux normes sanitaires ; il vous proposera des salades, des planchas et des crêpes.

Deux menus seront proposés, dont un à 9,40 € comprenant une galette classique jambon gruyère ou galette du jour, une crêpe sucrée beurre sucre ainsi qu'une bolée de cidre. Le deuxième menu coûtera environ 16 euros et comprendra des galettes plus élaborées.

Monsieur Derlet n'en n'est pas à son coup d'essai dans le domaine, car il possède déjà une crêperie dans la région de Pantin en région parisienne depuis 5 ans.

La crêperie sera ouverte dans un premier temps le week end à savoir le vendredi soir, samedi midi et soir et dimanche midi. Lorsque l'affaire de Gérard Derlet sera vendue l'établissement sera ouvert toute la semaine sauf le lundi.

Souhaitons lui la bienvenue.

Dépannage informatique

La vitrine de l'ancien cabinet MMA, au 18 avenue du Maréchal Leclerc a changé.

En effet, Quentin Cordelier, employé par la mairie de Carrouges depuis plusieurs années y a installé son entreprise de dépannage informatique.

Cette nouvelle enseigne est nommée « CQFD – Informatique » et l'on peut aisément deviner le jeu de mots « ce qu'il faut dépanner».

Il s'est installé en septembre 2014, est ouvert du mardi au vendredi de 14h à 19 h ainsi que le samedi toute la journée.

Les débuts de son activité son très prometteurs et plusieurs entreprises font déjà appel à ses services pour la maintenance de leur parc informatique.

Quentin propose de dépanner vos matériels aux heures et jours qui vous conviennent sur rendez-vous. Sur devis, il vous garantit la réparation de vos équipements.

Il propose également plusieurs prestations à savoir : nettoyer vos disques, retirer les virus, accélérer la rapidité de votre

ordinateur, configurer vos imprimantes, sauvegarder vos fichiers importants, récupérer les données perdues, réparer vos disques durs, débloquer vos téléphones portables ainsi que réparer les écrans…

D'ici quelques mois il vous proposera également la vente de matériels neuf et d'occasion.

Souhaitons lui la bienvenue.

Urbanisme : quels travaux faut-il déclarer ?

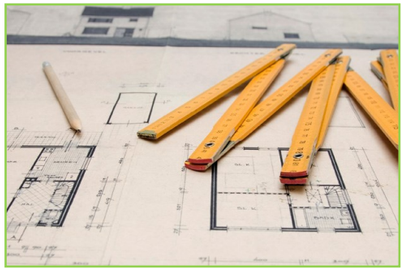

La Déclaration préalable de travaux

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.
Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

Travaux concernés

Travaux sur une petite surface

Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (un garage accolé à une maison par exemple) ou créer une nouvelle construction (comme un abri de jardin)

Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m² ou 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol .

Ce seuil de 20 m² peut être porté à 40 m² pour les travaux concernant une construction existante. Cette hausse du seuil à 40 m² ne s'applique pas si vos travaux ajoutent entre 20 et 40 m² de surface, et portent la surface de la construction initiale à plus de 170 m².

Dans ce cas là, un permis de construire est alors nécessaire.

Changement de destination

Un déclaration préalable est demandée dans le cas d'un changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment

Une déclaration est obligatoire si vos travaux modifient l'aspect initial du bâtiment. Les travaux concernés peuvent concerner :

- le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle
- le percement d'une nouvelle fenêtre
- ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.

À l'inverse, les travaux consistant à restaurer l'état initial du bâtiment ne nécessitent pas de déclaration préalable. Ces travaux dits de ravalement concernent toute opération qui a pour but de remettre les façades en bon état de propreté comme le nettoyage des murs.

Démarche

Constitution du dossier

Vous devez déclarer votre projet au moyen de l'un des formulaires suivants :

- cerfa n°13702*02 pour une démarche tenant à la réalisation de lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager,
- cerfa n°13703*03 pour une démarche tenant à la réalisation de construction et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes,
- cerfa n°13404*03 pour une démarche tenant à la réalisation de constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire comprenant ou non des démolitions.

Le formulaire doit être complété de pièces, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice de déclaration préalable de travaux.

Dépôt du dossier

Vous devez envoyer votre dossier en 2 exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou le déposer à la mairie de la commune où se situe le terrain. Des exemplaires supplémentaires sont parfois nécessaires si les travaux ou aménagements sont situés dans un secteur protégé (monument historique, réserve naturelle, parc national...).

La mairie vous délivre alors un récépissé avec un numéro d'enregistrement qui mentionne la date à partir de laquelle les travaux pourront débuter en l'absence d'opposition du service instructeur.

Instruction de la demande

Le délai d'instruction est généralement de 1 mois à partir de la date du dépôt de votre demande.

Un extrait de la déclaration précisant les caractéristiques essentielles du projet doit faire l'objet d'un affichage en mairie dans les 15 jours qui suivent son dépôt. Cet affichage dure pendant toute la durée de l'instruction.

Décision de la mairie

En cas d'acceptation

Lorsque la déclaration préalable a été acceptée, vous disposez d'un délai de 2 ans à partir de la date d'obtention pour commencer les travaux. Passé ce délai, votre déclaration préalable n'est plus valable.

Une fois que vos travaux ont commencé, ils ne doivent pas être interrompus pendant plus d'1 an. Toutefois, ils peuvent être échelonnés à condition que chaque interruption soit inférieure à 1 an, et que les travaux exécutés d'une année sur l'autre soit suffisamment importants et significatifs. Si vos travaux ne peuvent être commencés dans le délai de 2 ans ou si vous prévoyez d'interrompre le chantier pendant plus de 1 an, vous pouvez demander de prolonger votre déclaration préalable d'1 an. Cette demande doit être effectuée à la mairie et doit intervenir 2 mois avant l'expiration du délai de validité de votre déclaration préalable initiale.

En cas de refus

Lorsqu'une la déclaration préalable a été refusée, vous avez la possibilité de demander à la mairie de revoir sa position. Cette demande s'effectue dans les 2 mois suivant le refus par lettre recommandée avec avis de réception. Si cette tentative échoue, vous avez 2 mois à partir de la notification du refus pour saisir le tribunal administratif par lettre recommandée avec avis de réception. Vous devez exposer clairement les raisons qui vous permettent de justifier votre droit à l'obtention d'une déclaration préalable.

En l'absence de réponse

La décision de la mairie peut ne pas donner lieu à la délivrance d'un document écrit au terme du délai d'instruction d'un mois. L'absence d'opposition au terme de ce délai vaut décision tacite de non-opposition à la réalisation de votre projet.

Une attestation de non-opposition à déclaration préalable peut être délivrée sur simple demande à la mairie.

Prêt à Taux Zéro : s'installer à Carrouges

Notre commune fait dorénavent partie des collectivités de l'Orne éligibles au Prêt à Taux Zéro (PTZ) pour l'achat de logements anciens à réhabiliter. Ce prêt sans intérêt est ouvert à toutes les personnes désirant acheter un logement à Carrouges pour en faire leur résidence principale.

Les conditions d'octroi du prêt sont les suivantes :

- ne pas avoir été propriétaire de son habitation principale dans les deux années précédant la demande de prêt
- prévoir des travaux de rénovation d'un montant au moins égal à 25% du montant du prêt
- être en dessous du plafond de ressources (voir tableau ci-contre)

Si vous êtes éligibles et intéressés, contactez votre banque pour connaître les modalités de mise en place du prêt.

Nombre de personnes	Plafond de ressources
1	22 000 €
2	30 800 €
3	37 400 €
4	44 000 €
5	50 600 €
6	57 200 €
7	63 800 €
8 et plus	70 400 €

Maison de retraite : départ de Mme Adam

Dans notre dernier Bulletin, nous évoquions la réaction unanime du conseil d'administration (CA) de l'EHPAD à l'annonce d'une décision de l'ARS (Agence Régionale de Santé) tendant à retirer à Mme Colette ESPALLARGAS-ADAM la direction de l'établissement.

C'est maintenant malheureusement chose faite, et le 9 janvier dernier, avait lieu à la mairie une réunion pour saluer le départ de celle qui assura pendant près de vingt ans, à la satisfaction générale, la direction de l'ancien hospice devenu, grâce à son action, une "Maison des Aînés" où il fait bon vivre.

Ainsi qu'en a rendu compte la presse, tout le monde souligna les mérites de Mme ADAM, et la remercia pour les résultats de son travail, parmi lesquels on peut citer : en 1998, la mise en place d'un partenariat avec les structures médico-sociales pour aider les personnes âgées à domicile et la création de l'association La Tonnelière pour le portage de repas; en 2001, la transformation de la maison de retraite en EHPAD, et la démarche qualité qui lui vaut le label Bleuets de France; en 2004, la création de la première équipe mobile d'aide aux aidants, primée par la fondation Alzheimer et présentée au salon Gérontexpo de Paris en 2005, qui s'accompagne d'un accueil de jour à la Maison des Sens et de la mise en service d'un pôle de soins adaptés; en 2007, la création de la maison Coupigny, première unité de vie pour personnes handicapées vieillissantes de la région.

Mais en même temps s'exprima une totale incompréhension de la situation : pourquoi risquer de détruire quelque chose qui fonctionne aussi bien ? pourquoi cette mesure prise sans aucune concertation avec le CA (contrairement à ce qu'exige pourtant le Code de la Santé) ? Les arguments avancés - difficulté de diriger trois établissements, impossibilité de pérenniser un intérim - ne tiennent pas, quand on sait que c'est à la demande de l'ARS que Mme ADAM, déjà directrice des maisons de CARROUGES et ECOUCHE, a accepté le poste de CONDE S/ NOIREAU, réussissant parfaitement à gérer l'ensemble, et quand on sait, par ailleurs, que M. LE BRIERE, Directeur du Centre Hospitalier d'ARGENTAN, appelé à la remplacer en intérim sur CARROUGES, aura, lui, cinq établissements à diriger ! A moins que la seule vraie raison de l'ARS soit, tout simplement, à rechercher dans l'inquiétante politique visant à rattacher les maisons de retraite aux hôpitaux !

Professionnels de santé

Comme vous avez pu le constater ces derniers jours, un mouvement de grève nationale des médecins généralistes et spécialistes est en cours.

En effet un projet de loi qui sera débattu prochainement au Parlement vise à la généralisation du tiers payant. Cela veut dire que les assurés n'auraient plus à avancer le montant de la consultation directement au médecin mais c'est le médecin qui aurait la charge administrative de transmettre les informations à la CPAM et ainsi il devrait attendre que la caisse le rembourse des consultations qu'il a effectuées.

On comprend aisément que la majorité des patients soit favorable à ce projet. Les médecins, eux sont dans l'ensemble opposés, car nombre d'entre eux rappellent que leur mission relève du soin et non pas de lourdeurs administratives qui découleraient de cette nouvelle loi. En effet les emplois du temps des médecins sont déjà très chargés notamment sur les territoires ruraux dont Carrouges fait partie. Qui plus est ils n'ont pas de secrétaire qui peut prendre en charge ces tâches supplémentaires.

Certains risques sont à craindre aussi bien pour les assurés que pour les médecins.

Sur le plan des assurés : rien n'empêchera la Sécurité Sociale de diminuer la part des remboursements puisque ses affiliés n'auront aucun moyen de s'en apercevoir, sans pour autant diminuer leurs cotisations. Les assurés sociaux continueront à financer l'assurance maladie, mais pour être correctement remboursés ils devront payer chaque année davantage pour leurs mutuelles. Chaque mutuelle pourra exiger que l'on aille se faire soigner dans tel ou tel centre de soins.

Sur le plan des médecins : le tiers payant généralisé signera la fin de la médecine libérale dans le sens où les professionnels de santé deviendront des employés de la Sécurité Sociale et des mutuelles, elles-mêmes soumises aux « objectifs » médicaux et financiers définis chaque année par les Agences Régionales de Santé.

Ce sera donc l'avènement de la médecine à plusieurs vitesses, la fin de la sécurité sociale et celle de la médecine libérale, mais aussi la fin du secret médical.

Les assurés n'avanceront peut être plus d'argent pour être soignés mais ils paieront une fortune en cotisation et perdront le choix de leur médecin, sans aucune certitude de bénéficier des meilleurs soins et d'une prise en charge de qualité.

Aussi pour montrer leur mécontentement, les généralistes ont décidé de ne plus prendre la carte vitale (sauf cas spécifiques) afin que les caisses soient engorgées de feuilles de remboursement. Vos prochains remboursements risquent donc de se faire attendre.

(Source : Véronique GOUSSET pour le Figaro Magazine)

Bibliothèque

La bibliothèque municipale est ouverte le mercredi matin de 10 h à 12 h, le vendredi de 10 h à 12 h et de 17 h à 19 h ainsi que le samedi matin de 10 h à 12 h.

Le prêt de livre est gratuit et ouvert à tous.

Si vous désirez vous investir dans le fonctionnement de la bibliothèque, n'hésitez pas : l'équipe de la biliothèque accueille toujours avec plaisir les nouveaux bénévoles.

Nous profitons de ces quelques lignes pour remercier les nouvelles bénévoles, Isabelle et Audrey, pour leur sympathie et leur dévouement.

Marché de Noël : une édition réussie

Les stands de restauration n'ont pas chômé !

Les membres d'Anim'Carrouges arboraient un signe distinctif …

Le Père Noël était plus petit que le Lutin, un comble !

Voeux du Maire

Cette édition des voeux annuels du Maire de Carrouges était particulière à plus d'un titre.

C'était une première pour la nouvelle équipe municipale élue en mars 2014. Le Maire, Christian THIBOUVILLE, a saisi cette occasion pour faire un premier bilan de l'action du conseil municipal nouvellement installé.

Les principes fondamentaux de cette action ont été réaffirmés :

- Rigueur et sérieux budgétaire pour se prémunir contre l'inévitable baisse des dotations de l'état
- Maintien des impôts communaux au plus bas
- Création de nouveaux logements à basse consommation énergétique sur le site de l'ancienne gare
- Réaffirmation de la préférence pour une intégration de la commune à une intercommunalité rurale (Pays Fertois)

Ces voeux se sont achevés sur une note chaleureuse avec la remise de la Médaille d'Argent du Travail à Patrice ANDRE, pour le remercier pour ses 20 années de bons et loyaux services au profit de la commune et de ses habitants.

Dix ans encore et il aura droit à la Médaille d'Or !

Calendrier des manifestations

- Vendredi 13 février à 15h :
  Carnaval sur la Place Leveneur
- Dimanche 22 février dès 13h30 :
  Concours de belote à la Maison des Associations
- Samedi 28 février à 20h :
  Repas du Jumelage à la salle polyvalente
- Samedi 7 mars à 20h :
  Repas du Club de Football à la salle polyvalente
- Samedi 21 mars à 20h :
  Bal du Printemps à Boucé
- Samedi 28 mars à 20h30 :
  Soirée annuelle à Coupigny
- Samedi 18 avril à 20h30 :
  Soirée irlandaise à la salle polyvalente

Numéros utiles

Docteur Ermessent (Médecin)	02 33 27 21 33
Docteur Nowak (Médecin)	02 33 27 20 34
Docteur Lair (Médecin)	02 33 26 10 25
Docteur Pouard (Gynécologue)	06 28 32 38 48
Cabinet Legendre – Dubois (Infirmière)	02 33 27 25 06
Cabinet ASICA (Infirmière)	02 33 28 46 87
Docteur Delannoy (Pharmacien)	02 33 27 20 27
M. Ségeon (Kinésithérapeute)	02 33 27 21 39
Carrouges Ambulances	02 33 27 21 06
MM. Thibouville et Blard (Vétérinaires)	02 33 27 24 79
Ecole Publique Maternelle	02 33 27 20 57
Ecole Publique Primaire	02 33 27 20 68
Ecole Sacré-Coeur	02 33 27 20 88
Collège	02 33 27 20 45
Centre de Loisirs / Familles Rurales	02 33 26 06 27
Mairie	02 33 27 20 38
Communauté de Communes	02 33 31 02 88
Château	02 33 27 20 32
Parc Naturel Régional	02 33 81 75 75
Maison du Parc	02 33 81 13 33
Presbytère	02 33 27 20 39
Gendarmerie	02 33 82 28 30
Poste	02 33 31 20 83
Maison de retraite	02 33 81 75 60
ADMR (Aide à domicile)	02 33 26 07 34
UNA (Aide à Domicile)	02 33 27 28 90
Espace Public Numérique	02 33 26 78 43
A.M.C. (Musique)	02 33 29 12 57
Bibliothèque Municipale	09 66 44 95 48
Cours de dessin	02 33 27 14 30
Carrouges Moto	02 33 27 05 75
Comité de Jumelage	02 33 27 22 79
Aura Canto (Chorale)	02 33 27 23 36
Radio Coup de Foudre	02 33 27 28 26
La Gaule Carrougienne	06 22 51 10 42
Anim'Carrouges	06 73 78 22 65
A.B.C. (Club de Badminton)	02 53 77 03 24
F.C.C. (Club de Football)	02 33 27 72 91
Club de Gym	02 33 39 14 36
Club de Judo	02 33 27 26 10
Equitation	06 16 30 47 13
MMA	02 33 27 20 78
Crédit Mutuel	08 20 88 85 99
Crédit Agricole	08 25 84 04 18
Maître Nadolski (Notaire)	02 33 27 20 01
Normandimmo	02 33 28 10 20
Centre Immo	02 33 27 12 71

Questions ouvertes

1. Pensez-vous qu'il faudrait une déviation à Carrouges ?
2. Comment aménager la Place Leveneur ?

Merci de nous donner votre avis par courrier déposé à la mairie ou par courriel à l'adresse mairie.carrouges@wanadoo.fr.
Vos avis seront publiés dans le prochain bulletin.

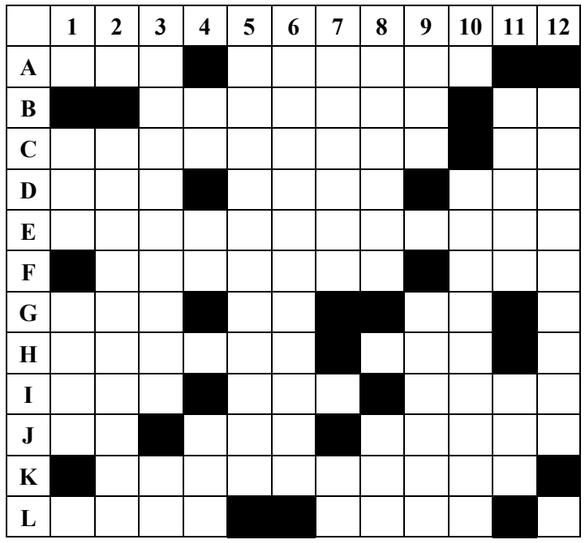

HORIZONTAL : **A** : En bois ou en ciel - Institut pour déficient moteur. **B** : Légion comme pour Gaston et Pierre-Jean - Oui au Sud. **C** : Le dernier du bourg à en vendre sur la place fut M. Lebossé - Ancien instrument chinois de la famille des cithares. **D** : Gratifier de dix points à la belote - Coup de go ou personnage du manga Naruto - Leader de le téléphonie sud-africaine. **E** : Voisin de Félix Launay et d'Adèle Guenoux . **F** : Duval, revendeur de blé sur les marchés - John, l'original 007 dont s'inspira Ian Fleming. **G** : Epaissit la sauce - Celui du ténor peut-être contre - Cette Oracle permettant à tous de prédire son avenir est un point très recherché. **H** : Société secrète ou fan japonais - Variété de lentilles. **I** : Celle d'Archimède est sans fin - Un allemand - Dans l'Eure, Condé, Aulnay ou Breteuil sont desssus. **J** : Voyelle doublée - sans vice et sans faille - A base d'Opium. **K** : Nous en mordons les doigts. **L** : De confiance ou du voyage - Défraîchi, fatigué - Signe de l'épée.

VERTICAL : 1 : La nôtre c'est celle du Bocage Carrougien - Ce que fait Stéphanie Dromer ou Clémentine Gérault. **2** : C'est le nom de jeune fille de Mme Pinioux. **3** : Bovin de Bourgogne - Dans. **4** : Choix - Sigle auto de l'Ukraine - Club de foot dans le désordre. **5** : Celui de Carrouges en 1900 était Jusseaunne**. 6** : En deux mots : vie érémitique**. 7** : Occupe la solitude, le silence, la mémoire ou les pièces - Avec le chiffre 1, c'est une chaîne. **8** : Arrière droit du PSG - Enleva. **9** : Posé, fixe, texte, destiné, il y a un champ de possibilités - On lui doit de belles photos de Carrouges au début du siècle. **10** : Veuve du précédent. **11** : Port antique à l'embouchure du Tibre - Armée secrète créé en 1961. **12** : En apparence, s'il est précédé de « re » vous passerez en revue.

Solution du numéro précédent :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
A	B	L	E	■	M	I	C	H	A	U	D
B	L	E	N	A	■	L	A	■	T	D	■
C	O	S	■	I	F	S	■	M	L	O	■
D	C	A	L	M	E	■	C	E	A	N	S
E	■	G	U	E	R	N	O	N	S	■	A
F	■	E	C	E	B	O	R	G	■	S	I
G	B	■	E	■	L	E	■	A	S	C	N
H	I	N	■	S	A	L	I	R	■	E	T
I	D	I	V	A	N	■	C	D	■	L	J
J	A	■	O	B	T	U	E	■	E	L	U
K	U	■	C	O	I	F	F	U	R	E	S
L	L	A	C	T	E	L	■	B	R	U	T
M	T	U	■	■	R	■	M	U	E	R	■

Directeur de la publication : M. Thibouville, Maire.
Edition du Conseil Municipal de CARROUGES. L'équipe rédactionnelle est composée des conseillers de la Commission Communication.
MAIRIE : 1 Place Charles de Gaulle 61320 CARROUGES
Tél : 02 33 27 20 38 / Fax : 09 70 62 26 45 / courriel : mairie.carrouges@wanadoo.fr

Crédits photos : F. Ipcar

Ne peut être vendu